

CONVENTION CNAM-UNAF

Unis pour favoriser l'accès aux soins des familles

Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf, et Thomas Fatôme, Directeur général de la CNAM, ont signé, le 9 novembre dernier, une convention nationale cadre, visant à augmenter les coopérations entre les deux réseaux pour favoriser l'accès aux soins des familles et améliorer le recours aux droits.

Cette convention vient en complément de l'action de représentation des familles qu'exercent l'Unaf et les Udaf au sein du conseil de la Cnam et des conseils des CPAM depuis 2004 et les Uraf au sein du conseil des CARSAT.

3 publics prioritaires

Les axes de développement de collaboration entre les deux institutions concernent trois publics privilégiés :

- **Les personnes bénéficiant d'une mesure de protection**, pour lesquelles il est constaté des difficultés sur l'accès et le maintien des droits, notamment avec le développement de l'outil numérique.
- **Les aidants familiaux**, pour lesquels il existe des enjeux de prévention en santé, de lutte contre l'épuisement (qui peut avoir un impact sur l'emploi) et de lutte contre les reports ou les renoncements aux soins (du fait des difficultés à être remplacés auprès des personnes qu'ils accompagnent).
- **Les familles monoparentales**, pour lesquelles il est constaté une rupture dans le parcours de soins, lors de la séparation du couple, ou lors l'entrée dans une situation de fragilité financière (comme le démontre notre enquête sur la santé des parents solos¹).

L'ouverture à des partenariats départementaux et régionaux

Cette convention nationale pourra être déclinée localement entre les Cnam et les Udaf ainsi qu'entre les Uraf et les CARSAT. Ce cadre prioritaire laisse toutefois une grande place aux initiatives locales. Cette déclinaison au niveau territorial passera par la désignation d'un référent dans chaque organisme afin de faciliter les échanges, l'orientation des personnes et la résolution de leurs problèmes.

Cette convention sera l'opportunité pour l'Unaf, les Udaf et les Uraf de faire remonter auprès des services de l'Assurance maladie les besoins des familles, mais aussi ceux des services qui les accompagnent, avec pour objectif commun aux deux réseaux de favoriser l'accès aux soins et d'améliorer le recours aux droits.

Contact presse : Laure MONDET lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 000 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.

www.unaf.fr twitter.com/unaf_fr

¹ La santé des parents solos : enquête flash de l'Unaf : https://www.unaf.fr/IMG/pdf/la_sante_des_parents_solos.pdf